

Délibération n°2025_DEL_130

Objet	Finances : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs triennale 2023 -2025 entre l'office de tourisme Rumilly-Albanais et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
Nomenclature de l'acte	7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 40
 Date de la convocation : 24 juin 2025

Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, CHASSAGNE Eric, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, CHAUVETET Béatrice, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, ABRY Michel, AUGUSTIN Laëtitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- M. DULAC Christian qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Serge
- M. TRUFFET Nicolas qui a donné pouvoir à MME AUGUSTIN Laëtitia
- M. VIOLLET Michaël qui a donné pouvoir à MME CHAUVETET Béatrice
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ZAMPARO Justine

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : MME Marie GIVEL, Vice-présidente

L'Office de Tourisme Rumilly-Albanais participe au développement et à l'animation touristique sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en lien avec les partenaires régionaux et locaux.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a par ailleurs adoptée une stratégie de développement touristique et de loisirs votée par délibération du Conseil communautaire n°2022_DEL_0118 du 31 janvier 2022, et dont les objectifs sont :

- Réenchanter la Ville
- Dynamiser la base de loisirs
- Accroître et qualifier les lits touristiques
- Équiper et renforcer l'offre sports & loisirs
- Développer un tourisme de savoir-faire
- Déployer un marketing ciblé et ouvert vers l'extérieur

Une convention d'objectifs triennale 2023-2025 entre l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais et la Communauté de Communes est actuellement en place.

La convention a pour objet :

- La formalisation des objectifs fixés à l'office de tourisme sur chacune de ses grandes missions :
 - Accueil et information,
 - Promotion et communication
 - Coordination et accompagnement des acteurs du tourisme
 - Ingénierie et développement touristique
 - Animation et évènementiel
 - Observation économique
- Les moyens alloués aux missions de l'Office de Tourisme, sous statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), pour une durée de trois ans. Le montant de la subvention annuelle fixé dans le cadre de cette convention est de 180 000 €.

En ce qui concerne le montant de la subvention, l'exercice budgétaire 2024 a fait l'objet d'un avenant n° 1 qui l'a révisé à la baisse de 20 000 € pour la fixer à 160 000 €. Ce qui s'explique par le produit fiscal de la taxe de séjour qui a permis à l'Office de Tourisme de disposer de recettes supplémentaires et ainsi couvrir une partie de ses besoins.

Le constat qui est à l'identique en 2025 au regard du résultat excédentaire de clôture 2024 et du budget prévisionnel 2025 de l'Office de Tourisme, il a notamment été décidé par délibération 2025_DEL_056 au conseil communautaire du 31 mars 2025 de fixer la subvention à 160 000 € au titre de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,
Par 39 voix POUR,
Par 1 ABSENTION**

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 annexé à la présente délibération de manière à fixer le montant de la subvention de l'année 2025 à 160 000 €.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

François RAVOIRE

Délibération transmise en Préfecture le : 08 JUIL. 2025
Délibération publiée le : 09 JUIL. 2025



Avenant n°2

Convention d'Objectifs Triennale 2023-2025

Entre

**La Communauté de Communes Rumilly
Terre de Savoie**

Et

L'Office de Tourisme Rumilly-Albanais

ENTRE

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, représentée par son Président, M. François RAVOIRE, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°xxxx du xxx, ci-après désignée sous le terme « Communauté de Communes », d'une part ;

ET

L' « Office de Tourisme Rumilly-Albanais », dénommé ci-après, « Office de Tourisme » représenté par sa directrice, Mme Marlène Jacquet, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant que l'Office du Tourisme Rumilly-Albanais participe au développement et à l'animation touristique sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en lien avec les partenaires régionaux et locaux. Une convention de partenariat a été établie le 12 janvier 2023 entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et l'Office de Tourisme ayant pour objet la formalisation des objectifs et des moyens alloués aux missions de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais, sous statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), pour une durée de trois ans (2023-2025).

Considérant la stratégie de développement touristique et de loisirs votée par délibération du Conseil communautaire n°2022_DEL_0118 du 31 janvier 2022 de la communauté de communes et dont les objectifs sont :

- Réenchanter la Ville
- Dynamiser la base de loisirs
- Accroître et qualifier les lits touristiques
- Equiper et renforcer l'offre sports & loisirs
- Développer un tourisme de savoir-faire
- Déployer un marketing ciblé et ouvert vers l'extérieur

Considérant que les objectifs, rappelés ci-après, de cette convention concourent à la mise en œuvre de cette stratégie touristique locale :

- Accueil et information
- Promotion et communication
- Coordination et accompagnement des acteurs du tourisme
- Ingénierie et développement touristique
- Animation et évènementiel
- Observation économique

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention versée par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme. Cette dernière, qui est fixée à 180 000 € annuellement, selon l'article 8 de la convention d'objectifs triennale de 2023 à 2025, demande à être révisée à la baisse de 20 000 € et de la fixer par conséquent à 160 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2025. Cette diminution s'explique par l'instauration de la Taxe de Séjour en 2023 qui permet à l'Office de Tourisme de disposer de recettes supplémentaires.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention de partenariat demeurent inchangées.

Fait à Rumilly, le

**Le Président de la
Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie**

**La Directrice de l'Office de Tourisme
Rumilly-Albanais**

François RAVOIRE

Marlène JACQUET